Les Echos

Val-de-Marne : Rungis se dote d'un conseil économique et social local

Le conseil municipal a donné son feu vert au projet jeudi 5 févier. Rungis sera la première ville du département à se doter d'un conseil économique et social local.



Jeudi 5 février, le conseil municipal de Rungis vient de voter la création de son Conseil Economique et Social Local (CESL). (Valmedia/Shutterstock)

Par Laurence Albert Publié le 9 févr. 2021 à 09:25

La Ville de Rungis (Val-de-Marne) pousse d'un cran ses ambitions en matière de démocratie participative. Jeudi 5 février, son conseil municipal vient de voter la création de son Conseil économique et social local (CESL). Il s'agit de la première ville du département du Val-de-Marne à se doter d'une instance de cette nature.

« Aujourd'hui, les citoyens ne sont interrogés sur la vie de leur ville qu'une fois tous les six ans, ce qui est insuffisant. Nous souhaitions des consultations plus fréquentes, un lien plus fort avec la population », fait valoir Eladio Criado, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, qui pilote le projet.

33 citoyens, hommes et femmes à parité, tirés au sort sur une liste de 74 habitants volontaires, siégeront pour trois ans. Promesse de campagne de l'équipe du nouveau maire DVD Bruno Marcillaud, le CESL sera composé de neuf collèges. Moyen, notamment, de donner la parole à tous, sans que l'instance ne soit cannibalisée par un groupe d'intérêts particulier.

Le collège le plus important, doté de six membres, représentera les trois grands quartiers de la ville - Les Antes, Le Vieux Bourg, La Plaine-, constituant une sorte d'alternative moderne aux comités de quartiers. Sept autres collèges, moins fournis, représenteront les associations, les

agents communaux, les anciens, les jeunes, les commerçants, les entreprises et les personnes en situation de handicap. Enfin, un neuvième collège composé d'élus de la majorité et de l'opposition siégera sans prendre part au vote. Il sera présidé par Eliado Criado.

Avis consultatifs motivés

Le CESL « remplit une fonction d'alerte, de conseil, de prospective et d'innovation auprès de la commune », fait valoir la ville de Rungis. Il sera notamment chargé d'assurer la coordination du premier budget participatif de Rungis, doté d'une enveloppe de 50.000 euros. « Le Conseil sera chargé d'examiner si les propositions des habitants cadrent avec l'esprit et les critères de ce budget. Ensuite, bien sûr, nous nous appuierons sur les services techniques pour analyser la faisabilité technique et juridique des projets », indique Eliado Criado. Le CESL rendra également des avis consultatifs sur les grands enjeux communaux, ou des dossiers d'actualités (pistes cyclables...).

La municipalité de Rungis a tenu à graver dans le marbre « cinq grands principes » qui régiront le fonctionnement de la future assemblée : la neutralité politique, confessionnelle et religieuse ; la recherche de l'intérêt général au contraire des intérêts personnels ; le rejet de toute forme de discrimination ; l'implication dans les groupes de travail ; et, enfin, la liberté d'opinion. Le CESL se réunira au moins deux fois par an en séance plénière, et davantage sans doute, en commission. La première réunion du bureau est prévue à la mi-mars.